Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261116-B26_105-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-105

Séance du lundi 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Multifonctions à Le Cloître Saint-Thégonnec, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Marion Picart, Joseph Irrien, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h.

Accord-cadre pour la gestion des parcs de stationnement courte et longue durée du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°5 "Faciliter les déplacements et la multimodalité"

Rapporteur : Joëlle Huon

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert formalisé pour la gestion des parcs de stationnement courte et longue durée du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Morlaix.

L'accord-cadre est conclu, en application des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du Code de la commande publique (accord-cadre à bons de commande), pour une durée d'un an, reconductible 3 fois (pour 4 ans maximum) pour un montant maximum de commandes de 160 000,00 € HT par an.

Vu l'avis de la Commission Ressources et affaires générales du 4 novembre 2026,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres qui se prononcera le 10 novembre 2026,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre correspondant,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les éventuelles modifications à l'accord-cadre et à prononcer son éventuelle résiliation.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ